

La **formation CAP AEPE (Accompagnant.e éducatif.ive petite enfance)** permet d'être un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, **l'AEPE de formation** réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances, garde d'enfants à domicile ou assistant maternel.

Il peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, halte-garderie, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- en école maternelle
- en accueil collectif de mineurs (ACM)
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- en maison d'assistants maternels (MAM)
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Découvrez toutes nos [formations dans le secteur de la santé et du social](#).

ORGANISATION DE LA FORMATION AEPE

La **formation AEPE (Accompagnant.e éducatif.ive petite enfance)** s'organise ainsi :

- Lieux de formation : Toulouse et Montpellier
- Effectif : 17 places
- **CAP AEPE : Formation** en apprentissage sur 10 à 11 mois, de fin août à fin juin. De 455 à 574 heures en centre de formation, 3 semaines en stage selon la structure d'accueil et le reste du temps en entreprise.
- **CAP Accompagnant éducatif petite enfance : Formation adaptable** en fonction du niveau initial
- Délai d'accès à la formation : 1 à 10 mois

PROFILS & PRÉREQUIS DE LA FORMATION

D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

La **formation d'accompagnant éducatif petite enfance** possède des prérequis :

- Avoir 18 ans dans l'année de l'examen
- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Niveau de maîtrise en français : B2 (recommandé)
- Avoir un projet ou une expérience dans la petite enfance

VALIDATION & CERTIFICATION

- Libellé de la certification : CAP - Accompagnant éducatif petite enfance
- Niveau : Titre professionnel de niveau 3
- Code RNCP/RS : 28048
- Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- Date d'enregistrement de la certification : NC

SUITE DE PARCOURS & DÉBOUCHÉS

Types d'emplois :

MODE DE FINANCEMENT & COÛTS DE LA

FORMATION CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

La **formation CAP accompagnement éducatif petite enfance** est :

- Formation gratuite et rémunérée sous statut salarié (apprenti)
- Prix : De 5550€ à 8000€

OBJECTIFS DE LA FORMATION CAP AEPE

À l'issue de la **formation CAP AEPE**, le stagiaire est capable :

- d'accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- de prendre soin et d'accompagner l'enfant dans les apprentissages
- d'accueillir l'enfant et sa famille
- d'évaluer les compétences acquises



95% de réussite à la certification

72% d'insertion professionnelle

85% de stagiaires satisfaits

Indicateurs de résultats calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

CONTENU DE LA FORMATION

D'une durée de 10 à 11 mois, la **formation d'accompagnement éducatif petite enfance** se répartit de 455 à 560 heures de formation (en fonction des prérequis) en centre et d'une formation en milieu professionnel (selon le planning d'alternance choisi). Les lieux d'apprentissage sont des structures collectives d'accueil de jeunes enfants ou organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans. Le temps de travail en entreprise est aussi un temps de formation sous la direction d'un tuteur. Des rencontres régulières du centre de formation avec les employeurs sont organisées. L'ADRAR est en relation avec des partenaires professionnels et met en relation les candidats avec les employeurs intéressés. L'enseignement professionnel en centre permet de valider trois blocs de compétences (ou unités professionnelles) :

Bloc de compétences 2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Garde d'enfant à domicile
- Assurer, avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de continuité de l'accompagnement et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

Bloc de compétences 3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas.

Prévention - Santé - Environnement (PSE)

L'enseignement de la PSE aborde les champs de la santé, de la consommation, de l'insertion et de l'environnement professionnels.

Enseignements généraux

- Français
- Histoire et Géographie
- Mathématiques
- Sciences Physiques

MÉTHODES & SUIVI PÉDAGOGIQUE

Le parcours de la formation est basé sur des méthodes pédagogiques centrées sur l'individualisation.

Nous faisons le choix d'une stratégie pédagogique ayant pour objectif :

- D'individualiser les parcours en proposant à chaque personne un parcours personnalisé
- Développer l'autonomie en rendant nos stagiaires acteurs de leurs apprentissages,
- Développer attitudes, méthodes et rigueur professionnelles.

Alternance de notions théoriques et de travaux pratiques.

Analyse des pratiques existantes exprimées, échanges maintenus tout au long de la formation.

Études de cas, mises en situation, exercices d'application avec réajustement des comportements et guidage du formateur.

Travaux collaboratifs de groupe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une évaluation préformatrice est réalisée en amont du parcours. Elle permet l'évaluation des besoins, la vérification des prérequis et l'individualisation de la formation. Les apprentissages sont mesurés tout au long du parcours de formation.

L'examen se compose de plusieurs épreuves professionnelles :

- L'EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant
Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien (25 minutes)
- L'EP2 - Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite (1h30)
- L'EP3 - Exercer son activité en accueil individuel Épreuve orale : exposé puis entretien (25 minutes). Temps de préparation : 1h30

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Ce **CAP AEPE dans notre centre de formation** est accessible à distance grâce à la plateforme de formation à distance de [L'ADRAR](https://www.adrar-formation.com).

Un formateur est présent tout au long du parcours et des regroupements réguliers dans nos locaux permettent d'appréhender les gestes techniques nécessaires à l'exercice du métier.

Nos locaux composés de salles de cours, salles informatiques, salles pédagogiques et d'un appartement pédagogique comprenant :

Bloc de compétences 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'activité dirigée ;
- un espace petite enfance : table à langer, baignoire, lit à bébé ;
- Bénévoles, les supports pédagogiques ainsi que le matériel spécifique de la petite enfance
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'activité dirigée ;

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le coordinateur pédagogique : Il prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours.

Il garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun.

Le formateur référent du dispositif : il est le garant technique de la formation et gère au quotidien la formation.

Les formateurs techniques : ils sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience de plus de 5 ans dans le métier et sont formés à la pédagogie pour adultes.

Le référent handicap : Il s'assure de la faisabilité organisationnelle (horaires, rythme), matérielle et pédagogique (aides humaines, supports pédagogiques adaptés) pour les personnes en situation de handicap en formation.

Accessibilité de nos formations : <https://www.adrar-formation.com/accessibilite-des-formations/>

LOCAUX

Notre **centre de formation pour CAP AEPE** vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15.

Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.

Les locaux, desservis par les transports en commun, sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les locaux sont également équipés d'une zone de détente avec distributeurs.

Fiche mise à jour le : 23/07/2024

Contact Toulouse / Ramonville

adrarinfo@adrar-formation.com - 05 62 19 20 80

Contact Montpellier

montpellierinfo@adrar-formation.com - 04 81 09 89 44